

A.E.M. PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 6.818.000 €
Siège social : Avenue d'Auvergne
43100 BRIOUDE
478 888 647 RCS LE PUY EN VELAY



Assemblée générale du 30 juin 2010

Extrait du Procès-verbal

L'an deux dix et le trente juin à 18 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à GRASSE (06130) – 19 Chemin de la Plâtrière, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel PINAIRE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 6.818.000 actions sur les 6.818.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant plus des deux tiers des voix, peuvent valablement délibérer.

Monsieur Bertrand VIEVILLE, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le rapport spécial sur les options de souscription d'actions ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le droit de communication des associés a été assuré.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
 - Pouvoirs en vue des formalités.

Insee : 478.888.647.

Sté

A.E.M. PARTICIPATIONS

N° RC : 2004B00273

Le Président présente son rapport de gestion. Puis les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes et les conventions réglementées sont présentés à l'assemblée.

Il informe l'assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Quatrième résolution

L'assemblée générale constatant que :

- le mandat de Monsieur Bertrand VIEVILLE, commissaire aux comptes titulaire,
- le mandat de Monsieur Yves CAUBET, commissaire aux comptes suppléant,

sont arrivés à expiration, décide de ne pas les renouveler dans leurs fonctions, la société n'étant plus tenue de désigner des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, conformément aux dispositions des articles L 227-9-1 et R 227-1 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

